



Commune de Vich – Commission de gestion – législature 2021-2026

### Rapport de la Commission de Gestion de Vich

#### Préavis numéro 1 / 2021-2022 relatif à l'autorisation générale de plaider pour la législature 2021 - 2026

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission de Gestion, composée de Mesdames Conceicao Danz et Dornier, de Messieurs Ghiste, Schwob et Visinand, s'est réunie afin d'examiner le préavis municipal 1/2021-2026 relatif à l'autorisation générale de plaider pour la législature 2021-2026. Nous avons également rencontré la Municipalité pour en discuter le 22 septembre 2021.

La demande de la Municipalité est conforme à la loi sur les Communes vaudoises (art. 17 chiffre 8) ainsi qu'au règlement du Conseil communal (art. 13, chiffre 8). Cette autorisation nous paraît justifiée afin de permettre à la Municipalité de réagir rapidement, sans devoir attendre la tenue d'un Conseil communal, au cas où une affaire doit être plaidée par la commune auprès d'un Tribunal.

Néanmoins nous souhaiterions proposer un amendement au préavis numéro 1 / 2021-2022 comme suit :

*Sous le point 2. But de l'autorisation général*

*La municipalité doit tenir informer la commission de gestion afin que cette dernière puisse anticiper, garantir la transparence et la cohérence lors de son rapport annuel de gestion.*

Cette autorisation était déjà en place lors de la législature précédente. Il nous paraît important d'octroyer cette autorisation à la Municipalité au cas où une affaire nécessitant de plaider dans un délai relativement court devait se présenter.

Par conséquent, la Commission de Gestion vous recommande d'approuver le préavis municipal 1 / 2021-2026 amendé.

**Pour la Commission de Gestion**

Madame Danz

Madame Dornier

Monsieur Ghiste

Monsieur Schwob

Monsieur Visinand

Vich, le 22 septembre 2021